

Piñera promulgue une loi qui permet le retrait de 10% du fonds des pensions



Santiago de Chile, 25 juillet (RHC)- Le président du Chili, Sebastián Piñera a promulgué la loi qui permettra aux chiliens de retirer 10% du fonds de leurs pensions.

Dans un communiqué de presse, le secrétariat général de la présidence a fait savoir qu'il fera les démarches nécessaires pour présenter le projet au Bureau du Procureur Général de la République afin qu'il puisse être promulgué dans le Journal Officiel.

Piñera a promulgué la loi qui a été votée avant par le Congrès et qui permettra aux Chiliens de retirer, de façon volontaire, 10% des fonds accumulés de capitalisation individuelle des Administrations de Fonds de Pensions, AFP, un mécanisme privé instauré en 1981 sous la dictature de Pinochet.

Avec cette réforme, les bénéficiaires d'une pension de vieillesse, d'invalidité ou de survie pourront retirer de 1 300 et à un maximum de 5 604 dollars.

Bien que Piñera ait exprimé son désaccord avec la réforme constitutionnelle, il a opté pour sa promulgation sans user du droit de veto.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/229624-pinera-promulgue-une-loi-qui-permet-le-retrait-de-10-du-fonds-des-pensions>



Radio Habana Cuba